RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00380
Numéro SIREN : 383 786 266
Nom ou dénomination : SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION - SECOVI

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2018 sous le numéro de dépôt A2018/004367

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

AMIENS

377367

Dénomination : SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION - SECOVI

Adresse : 605 rue Saint-fuscien 80000 Amiens -FRANCE-

n° de gestion : 1991B00380

n° d'identification : 383 786 266

n° de dépôt : A2018/004367

Date du dépôt : 12/10/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 29/06/2018

377367

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE AMIENS

SECOVI
605 Rue Saint-fuscien
BP 50067
80092 AMIENS CEDEX

Nos références : n° de dépôt : **A2018/004367**
n° de gestion : **1991B00380**
n° SIREN : **383 786 266 RCS Amiens**

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 12/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société de :

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION - SECOVI - Société anonyme à conseil d'administration
605 rue Saint-fuscien 80000 Amiens -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 29/06/2018 (1 exemplaire)

Concernant les évènements RCS suivants :
Apport partiel d'actif du 29/06/2018

Fait à Amiens, le 15/10/2018

Le Greffier

SECOVI
Société Anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 1.008.020 Euros
Siège social : 605, rue Saint Fuscien – 80000 AMIENS
RCS AMIENS 383.786.266

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
12 OCT. 2018
AMIENS
80 - 02

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2018

Le 29 juin 2018,

A 19 heures,

Les actionnaires de la Société SECOVI se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société AUDIT CONSEIL DIAGNOSTIC GESTION, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Marc HUBLE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

S. CARNUet D. HENON, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par ...V. DURIEZ ,

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 50.401 actions sur les 50.401 actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- un exemplaire du traité d'apport ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

JD 24

- Rectification d'une erreur matérielle suite à l'approbation de l'apport partiel d'actif portant sur la branche d'activité de commissariat aux comptes de la société SECOVI au profit de la société SECOVI AUDIT ;

- Confirmation de l'approbation du traité d'apport partiel d'actif.

Le Président donne lecture à l'assemblée du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, confirme l'approbation du projet d'apport partiel d'actif conclu entre la société SECOVI et la société SECOVI AUDIT aux termes de laquelle la société SECOVI fait apport à la société SECOVI AUDIT d'une branche complète et autonome d'activité de commissariat aux comptes, rectifié comme suit à l'article 8.1 :

***8.1.** ACTIFS*

DESIGNATION	***BRUT (€)***	***AMORTISSEMENTS PROVISION (€)***	***NET (€)***
- Immobilisations incorporelles	*453.978,46 €*	*453.978,46*	*00,00 €*
- Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau et informatique	*25.517,33 €*	*11.010,71 €*	*14.506.62 €*
Matériel de transport	*91.290,00 €*	*62.891,13 €*	*28.398,87 €*
- Immobilisations financières	*13.125,00 €*		*13.125,00 €*
- Créances clients			
Créances clients	*641.326,51 €*	*34.538,00 €*	*606.788,51 €*
Factures à établir	*290.415,00 €*		*290.415,00 €*
- Disponibilités	*34.664,00 €*		*34.664,00 €*
TOTAL	*1.550.316,30 €*		***987.898,00 €***

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
M. Marc HUBLE

Le Secrétaire
.....

Les scrutateurs
.....
.....

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
AMIENS 1
Le 05/10/2018 Dossier 2018 00055061, référence 8004P01 2018 A 03543
Enregistrement : 125 € Pénalités : 14 €
Total liquidé : Cent trente-neuf Euros
Montant reçu : Cent trente-neuf Euros
L'Agent administratif des finances publiques

Marthe FREACH